Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt quatre avril an mil huit cent cinquante, à trois heures du soir

Acte de mariage de Jean Baptiste Alexandre Villon

âgé de quarante sept ans, né à Toulon département du Var le dix le mois de novembre mil huit cent huit profession de perruquier domicilié à la Garde département du Var fils majeur de feu Jean Baptiste Auguste Villon ancien vivant profession de perruquier et de Marie Anne Simbre sans profession propriétaire domiciliée aussi à la Garde département du Var, d'une part

Et de Anastasie Françoise Isnard sans profession propriétaire âgée de quarante quatre ans, née à la Garde département du Var le neuf le mois de mai mil huit cent cinq domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de feu Jean Pierre Isnard en son vivant profession de propriétaire et de Françoise Sebastienne Pierre domiciliée à la Garde département du Var, d'autre part

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous trois dimanches qui ont précédé le vingt un avril courant.

Extrait du acte de naissance de Jean Baptiste Alexandre Villon, acte de naissance de Jean Pierre Isnard, acte de décès de Jean Pierre Isnard, acte de décès de Marie Isnard épouse Constatant leur de son autre ascendante

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Alexandre François Isnard et l'autre Jean Baptiste Alexandre Villon

En présence de Jean Pierre Pinovier domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante sept ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

De Jean Xavier Bonjac Mourchon domicilié à la Garde département du Var âgé de trente neuf ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

De Jean Etienne Ginouvier domicilié à la Garde département du Var âgé de trente huit ans, profession de menuisier, non parent ni allié des époux

Et de Jean Joseph Jean Sauvebonne domicilié à la Garde département du Var âgé de trente huit ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Jean Gaillard maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre Témoins et l'époux seulement, l'épouse ayant déclaré ne savoir de l'époux est interdit seulement de signer ne savoir non écrire ni signer.

Villon Ginouvier Mourchon

Pinovier Sauvebonne

Gaillard

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du neuf quatre avril an mil huit cent cinquante, à dix heures du soir

Acte de mariage de Maximin Hilaire Brémond

âgé de trente deux ans, né à Toulon département du Var le trente le mois de Décembre mil huit cent vingt trois profession de Charretier domicilié à la Garde département du Var fils majeur de feu Claude Brémond en son vivant profession de cultivateur et de Marie Elisabeth Rimbaud domicilié à la Garde département du Var veuve de feu Hector Maximin Julien Hilaire Brémond en son vivant propriétaire et Marie Elisabeth Rimbaud sans profession âgée de trente deux ans, née à la Garde département du Var le neuf le mois de septembre mil huit cent vingt huit domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de feu Jean Pierre Rimbaud en son vivant profession de cultivateur et de Elisabeth Antoinette Julien sans profession et demeurant à la Garde, d'autre part

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous trois dimanches qui ont précédé le vingt un avril courant. Extrait du acte de naissance de Jean Pierre Isnard, acte de naissance de la future épouse, extrait du acte de décès de Jean Pierre Isnard, acte de décès de Marie Isnard épouse Constatant le lieu de son autre ascendante

Déclaration faite par la future épouse attestant que son nom Elisabeth Rimbaud au lieu de Rimbaud comme qu'elle a été par erreur l'acte de naissance de la fille

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Elisabeth Rimbaud et l'autre Maximin Hilaire Brémond

En présence de Joseph André Raynaud domicilié à la Garde département du Var âgé de trente huit ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

De Jean Baptiste Auguste Mourchon domicilié à la Garde département du Var âgé de trente neuf ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

De Jean Etienne Ernestin Vallon domicilié à la Garde département du Var âgé de trente huit ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

Et de Jean Marien Vallon domicilié à la Garde département du Var âgé de trente six ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Jean Gaillard maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre Témoins seulement, les époux ayant déclaré ne savoir de l'épouse est interdit seulement de signer ne savoir non écrire ni signer.

Raynaud Mourchon Vallon

Vallon ainé

Gaillard